ALLIANCE PRÉSIDENTIELLE

La hantise de l'abstention

Les responsables de l'Alliance présidentielle se sont réunis, hier matin, au siège du Front de libération nationale. Les préparatifs inhérents à la campagne présidentielle étaient au centre de cette rencontre. Les trois partis politiques redoutent au plus haut point d'être confrontés à l'abstention des électeurs.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Abdelaziz Belkhadem, Ahmed Ouyahia et Aboudjerra Soltani se sont rencontrés, hier, durant quatre longues heures. Même si la question palestinienne a été longuement évoquée, cette réunion de coordination était consacrée essentiellement à l'étude des modalités de préparation des élections présidentielles. Le FLN, actuellement à la tête de la présidence tournante de l'Alliance présidentielle, a été chargé de préparer «une feuille de route» qui sera soumise par la suite à ses alliés. «Nous sommes chargés d'élaborer une feuille de route pour la préparation de la campagne présidentielle du candidat Abdelaziz Bouteflika.

Cela concernera la direction de campagne, la tenue des meetings ainsi que l'ensemble des autres aspects. Cette feuille de route sera ensuite soumise à l'appréciation et à l'adoption des autres partis de l'Alliance présidentielle», a déclaré Abdelaziz Belkhadem lors d'un point de presse animé au terme de la réunion d'hier. Le secrétaire général du Front de libération nationale a clairement fait part de ses appréhensions à propos du taux de participation.

«Nous estimons que le taux de participation idéal pour légitimer ces élections serait de 60%. Mais ce ne sera pas facile lorsque nous constatons l'abstention qui a caractérisé les élections législatives et locales. Nous devons travailler ensemble pour augmenter le taux de participation», a-t-il précisé. La hantise d'un nouveau fiasco électoral est donc réelle, même si Belkhadem refuse de parler de «craintes» au sein de l'Alliance. Une des mesures prises hier par le triumvirat consiste donc à aller sur le terrain pour lutter activement contre le spectre de l'abstention. «Nous avons décidé d'engager un travail de pédagogie envers les citoyens. Les gens doivent s'enregistrer sur les fichiers électoraux. C'est très important.

Cela concerne surtout les personnes qui ont déménagé, elles doivent s'inscrire», a-t-il insisté. Pour faire face à cette situation critique, l'Alliance compte ratisser large. Et ce n'est certainement pas par hasard que Belkhadem a cité l'exemple des étudiants qui représentent un réservoir non négligeable en terme de cartes de vote.

«En Algérie, nous avons 1 million cent mille étudiants. Ce sont tous des citoyens en âge de voter. Il reste toutefois à savoir s'ils voteront dans leur lieu de résidence ou dans la circonscription dans laquelle ils étudient. C'est important, d'autant plus si le scrutin intervient en période de vacances. Tout cela aura un impact réel sur le taux de participation.»

Interrogé sur le retrait des formulaires de souscription de signatures en faveur du président candidat, Belkhadem a indiqué que cette phase n'a pas encore débuté. «Nous retirerons les formulaires lorsque Abdelaziz Bouteflika annoncera officiellement sa candidature», dira le secrétaire général du FLN, avec un large sourire. Quant aux informations relatives à la candidature de Liamine Zeroual, il s'est contenté de noter : «Liamine Zeroual est un citoyen algérien, il est donc libre de se présenter à l'élection présidentielle.» A vrai dire, les craintes de l'Alliance présidentielle ne concernent pas uniquement le déroulement des prochaines élections.

La prise en charge du mouvement de solidarité des Algériens en faveur des populations de Ghaza est devenue une véritable problématique, notamment pour le FLN et le RND, le MSP ayant sa propre vision de la chose. En effet, depuis le début de l'agression israélienne contre Ghaza, les courants «islamistes radicaux» semblent avoir clairement imposé leur loi. Les marches organisées après la prière hebdomadaire du vendredi et la récupération par les anciens du FIS dissous du meeting organisé par l'Alliance présidentielle la semaine dernière, à la Maison du peuple sont autant de signes qui ne trompent pas. Pour faire face à cette situation, des mesures ont été arrêtées par le FLN. «En ma qualité de secrétaire général, je me dois de rester attentif aux attentes des citoyens et des attentes de mes militants. Nous avons pris la décision d'organiser des marches dans l'ensemble des wilayas du pays. Le cas d'Alger est spécifique puisque les manifestations y sont interdites pour des raisons de sécurité. Nous ferons donc en sorte d'organiser des manifestations de solidarité tout en respectant les lois en vigueur.»

T. H.

SITUATION EN PALESTINE

Belkhadem explique le silence de Bouteflika

Abdelaziz Belkhadem s'est montré franchement irrité par une question sur le silence de Abdelaziz Bouteflika à propos de la situation en Palestine. «Doutez-vous de l'engagement du chef de l'Etat ?» a lancé le ministre d'Etat, représentant personnel du président de la République, au journaliste qui a «osé» soulever le sujet. «Pensez-vous que le président de la République ne fait rien pour la Palestine. Sachez qu'il a contacté d'autres chefs d'Etat pour trouver une solution. En Algérie, quand on vient en aide à son frère on ne le dit pas. Notre pays a pris une position qui est très claire. L'Algérie, à travers son gouvernement, ses institutions, ses partis politiques et son opinion publique, a clairement dénoncé l'agression de l'entité sioniste sur Ghaza et apporte un soutien indéfectible au peuple sahraoui.» **T. H.**

RIPOSTE AU PROJET DE BELAÏZ

Les avocats se réunissent mercredi prochain

Une assemblée générale extraordinaire des avocats d'Alger se tiendra le 14 janvier prochain, avons-nous appris. A l'ordre du jour de cette rencontre, «l'avant-projet de loi portant organisation de la profession d'avocat». Cette rencontre fait suite aux recommandations de la réunion qui s'est tenue ce 3 janvier.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Selon un avocat, membre du conseil de l'Ordre du barreau d'Alger, la rencontre du 14 janvier prochain sera «décisive quant à la suite qui sera donnée à l'avant-projet de loi portant organisation de la profession d'avocat élaboré par la chancellerie».

«Il est vrai que le barreau d'Alger n'est qu'un membre parmi les treize conseils régionaux formant l'Union nationale des barreaux d'Algérie, mais la décision qui sera prise mercredi prochain par les avocats d'Alger sera sans aucun doute déterminante pour la suite des événements», a-t-on expliqué. En effet, lors de ladite assemblée générale, les avocats d'Alger arrêteront «définitivement» une position au sujet des points à l'origine du désaccord entre la chancellerie et les avocats. On indique que l'avant-projet de loi prévoit dans l'une de ses dispositions que «le parquet général peut s'autosaisir pour enclencher des poursuites judiciaires contre les avocats si ces derniers sont au centre d'un incident intervenant lors de l'audience». L'incident pourrait être la conséquence d'un différend d'approche entre, d'un côté, l'avocat et le président de séance et, de l'autre côté, entre l'avocat et le représentant du ministère public. Cette nouvelle donne n'a pas laissé indifférents les avocats. Pour certains, il s'agit, sans aucun doute, «d'une mauvaise interprétation» du texte, alors que pour d'autres, «si cette disposition venait à être consacrée, ce serait une atteinte grave aux droits de la défense». En fait, c'est l'article 24 qui constitue le point d'achoppement entre les deux parties. En somme, pour un grand nombre d'avocats, cette disposition n'est autre que la «photocopie du texte de 2001 (largement décrié par les avocats, ndlr) et qui avait comme principal objectif de mettre les avocats sous la coupe du parquet».

Pour rappel, l'article 48 de ce projet (2001) propose tout simplement d'accorder au procureur général le droit de saisir le conseil de discipline de l'Ordre des avocats. Il introduit, en outre, une autre disposition (article 53) qui fait obligation au bâtonnier de notifier toute décision du conseil de discipline, non seulement au ministre de la Justice et à l'avocat, objet de la plainte, mais aussi au procureur général.

Une autre modification (art.54) permet au procureur d'introduire un recours contre une décision du conseil de discipline, un droit habituellement réservé à l'avocat, objet de la plainte, et au ministre de la Justice. Pour rappel, l'exercice du métier d'avocat est régi par un texte qualifié de plutôt libéral et datant de janvier 1991. Il est à noter que les douze autres conseils régionaux organiseront à leur tour des assemblées générales dont les recommandations seront débattues lors de la prochaine réunion de l'Union des barreaux d'Algérie.

A. B.

IL EST FONDÉ PAR L'EX-BRAS DROIT DE AHMED TALEB IBRAHIMI

Le Parti de la liberté et de la justice est né

Parti de la liberté et de la justice (PLJ). C'est le projet de création d'un nouveau parti politique, dont le fondateur principal et désormais président n'est autre que l'ex-bras droit et directeur de communication du parti Wafa de Ahmed Taleb Ibrahimi, qui, rappelons-le, n'a jamais été agréé par les pouvoirs publics.

M. Mohamed Saïd, président du PLJ, a fait sa première sortie médiatique hier, pour annoncer la création de ce nouveau parti mais surtout pour montrer l'existence d'une force de résistance, composée essentiellement de jeunes de 30 à 40 ans, et qui va apporter son soutien à un candidat à la prochaine élection présidentielle.

Le nom du candidat sera dévoilé dans une semaine par le bureau politique du PLJ, observant, pour l'heure une totale discrétion. Ce qui est confirmé de la bouche du conférencier, c'est que la nouvelle force politique opte pour le changement et pour la rupture avec la politique traditionnelle basée jusque-là sur «la médiocrité, la corruption et le gaspillage».

Le Parti de la liberté et de la justice est un parti d'opposition, régi par des règles démocratiques. Il inscrit son action dans le cadre du respect de la Constitution et des lois de la République», affirme M. Mohamed Saïd. Et d'ajouter : «Le PLJ est un espace pour les forces vives qui ne se reconnaissent pas dans le paysage politique actuel. Il est animé par un esprit qui saisit la réalité complexe dans sa composante et ses contradictions.» Selon lui, un véritable fossé sépare ces dernières années la société de l'Etat.

Les citoyens manifestent un désintéressement total de la politique et ils l'ont exprimé à plusieurs reprises par le boycott des urnes. Le projet politique du PLJ s'inscrit dans un projet de société, dont l'intérêt essentiel est de regagner la confiance des citoyens et de réhabiliter l'image de la politique, en se rapprochant davantage de ses préoccupations sociales. Pour y parvenir, l'ex-bras droit de Taleb Ibrahimi s'est fixé dix objectifs.

Le premier étant de consolider le processus de réconciliation nationale, et ce en l'élargissant à la relation entre citoyens et institutions. Impliquant, de ce fait, l'effacement des séquelles de la tragédie nationale, le respect de l'opinion publique et l'amélioration de la qualité du service public. N'est-ce pas là déclaration faite il y a une année par Ahmed Taleb Ibrahimi, annonçant son retrait de la vie politique.

Cet objectif aurait pu être interprété comme un appel de ce dernier à se réconcilier avec ceux qui l'ont malmené pendant des années, lui interdisant toute activité dans l'espace politique. La réconciliation nationale a été, en effet, un des principes fondamentaux du programme de Wafa.

M. Mohamed Saïd a tenté toutefois de lever toute équivoque sur la composante de son nouveau parti pour écarter toute idée de «renaissance» un Wafa bis. «Je tiens à préciser que 80 % des membres fondateurs du PLJ sont des jeunes dont l'âge ne dépasse pas les 40 ans, qui n'ont jamais activé dans le parti Wafa.»

Interrogé sur les soutiens politiques à son initiative, le conférencier a affirmé qu'effectivement des consultations ont été menées avec des personnalités politiques qui ne sont pas au pouvoir et qu'il a été encouragé dans cette démarche, y compris par Ahmed Taleb Ibrahimi.

Concernant l'agrément du parti, M. Mohamed Saïd a affirmé qu'une assemblée générale a été organisée le 18 décembre dernier à Alger, regroupant des militants de 37 wilayas. Il s'agit là d'une première étape avant celle du dépôt, dans les prochains jours, de la liste des membres fondateurs du parti qui doit recueillir l'agrément du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales.

Ce dernier dispose de deux mois pour donner sa réponse et avaliser la tenue du premier congrès constitutif, qui doit intervenir avant une année. «Si des problèmes se posent, ils interviendront lors de la demande d'agrément officiel, qui aura lieu après la tenue du congrès, pas avant», a-t-il précisé.

Rosa Mansouri